

RÉPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'Aure**

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au comité syndical : 16
 En exercice : 16
 Présents : 11
 Absents : 5
 Procuration :
 Qui ont pris part à la
 délibération : 11

L'an 2022, le 17 novembre à 14 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, Louis RICARD, André MIR, Jean-Michel ISOART, Michel MILLET, Jean-Michel MARIA, André DUBAN, Lucien FERRAS, Alain PENEVEYRE et Norbert JULIER

Date de la convocation :

24 octobre 2022

Absents excusés :

Absents : Mrs Jacques SALAT, Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN, FOURCADE LAVIGNE Dominique, Philippe SPITERI,

Date d'affichage :

24 octobre 2022

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Michel MILLET

Objet de la délibération :

Demande de subvention
 Conseil Départemental, à
 l'Agence de l'Eau et à l'Etat
 Extension réseau Estensagnet

Le Président indique aux membres du comité que la commune d'Estensan a sollicité du SIAHVA, l'étude chiffrée relative à l'extension du réseau d'assainissement collectif au quartier d'Estensagnet.

Il précise que ce quartier, qui est en zonage d'assainissement non collectif, n'a pas été raccordé lors de la création du réseau de la commune d'Estensan, en 2015.

L'extension permettrait de raccorder 8 habitations existantes et potentiellement 7 supplémentaires, représentant environ 409 ml de réseau de collecte à créer et 37 ml de branchement.

Le coût estimatif de cette extension de ce réseau est de 160 000.00 € HT.

Acte rendu exécutoire dès son
 envoi en Préfecture le,

Plan de financement :

	Extension réseau Estensagnet
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)	160 000 €
Part CD65 (15%)	24 000 €
Part Etat (15%)	24 000 €
Part Agence de l'Eau (10%)	16 000 €
Part SIAHVA (60%)	96 000 €

Délibération N° 22-11-2022

Le Président propose aux membres du comité de demander l'aide financière la plus élevée possible au Conseil Départemental.

Préfecture
 065-256501057-20221117-Del-2022-C022-DE
 Date de télétransmission : 18/11/2022
 Date de réception préfecture : 18/11/2022

Les membres du comité après en avoir délibéré :

- Approuvent, à l'unanimité, cette opération,
- Autorisent le Président à déposer le dossier de demande de subvention tel que prévu dans le plan de financement, ci-dessus, et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Jean MOUNIQ

Mouniq

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**
Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE

